REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 04 AVRIL 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	194
En exercice	194
Qui ont pris part à la délibération	10

Date de la convocation
04 - 110040
01 avril 2019

Date d'affichage	
11 avril 2019	

L'an deux mille dix-neuf

et le 04 avril

A 9h30 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Le Comité Syndical du 29 mars 2019, régulièrement convoqué par courrier du 21 mars 2019 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 04 avril 2019 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres présents : 10

Madame, Monsieur Dominique CROQUET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET DU SPANC

VOTE:

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

DELIBERATION N° 2019-05

après dépôt en Sous Préfecture

Le 11 avril 2019 et publication ou notification du 11 avril 2019

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET DU SPANC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 386 105,49 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.





Bernard BESTEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 11/04/2019 Recu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le

ID: 008-240800912-20190404-C201905-DE

COMITE SYNDICAL du 04 avril 2019 : Délibération n° 2018-05 portant affectal du budget spanc

Envoyé en préfecture le 11/04/2019 Affiché le

ANNEXE

ID: 008-240800912-20190404-C201905-DE

FONCTIONNEMENT DEPENSES Dotation aux amortissement	475 115,97 € 52 875,24 €
DEPENSES	·
DEPENSES	·
	·
Dotation aux amortissement	52 875.24 €
	0= 0: 0,= : 0
TOTAL	527 991,21 €
	500 004 70 0
RECETTES Described de alâterra aversia a 0017	533 994,79 €
Resultat de clôture exercice 2017	380 101,91 €
TOTAL	914 096,70 €
EXCEDENT	386 105,49 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	540 194,99 €
Déficit clôture exercice 2017	1 620,52 €
TOTAL	541 815,51 €
RECETTES	401 874,84 €
Excedent clôture exercice 2016	- €
Excédent de fonction. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	52 875,24 €
TOTAL	454 750,08 €
EXCEDENT	
DEFICIT	87 065,43 €
Restes à réaliser en dépenses	397 250,00 €
Restes à réaliser en recettes	550 000,00 €
DECLUTATION OF OTHER	4E1 700 00 C
RESULTAT DE CLOTURE	451 790,06 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
AFFECTATION DU RESULTAT	386 105,49 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
POUR INFORMATION	
EXEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	65 684,57 €